

Séance du 20 Avril 1964

OBJET :

Aménagement du Fort du Chay:
Honoraires de M. LANOUE

64044
Le vingt Avril mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE REIX, ETCHEPPE, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, BUJARD GALLAND et BETOUS

Représenté : M. FLAHAUT par M. FONTANILLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LANOUE, Géomètre -expert à ROYAN doit effectuer un certain nombre de travaux, métrés et autres au sujet de l'aménagement du Fort du Chay envisagé par votre Assemblée.

Il convient, en conséquence, de prendre une délibération autorisant M. le Maire à signer un contrat avec l'intéressé en application de l'article 12 du décret du 7 février 1949 ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret du 7 février 1949 relatif aux contrats qu'il convient de passer avec les Architectes, Ingénieurs et tous autres techniciens spécialisés pour la direction des travaux exécutés pour le compte d'une commune .

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec M. Charles LANOUE, Géomètre expert domicilié, Boulevard de Perpigna à ROYAN en vue des travaux qu'il y aura lieu de faire exécuter pour l'aménagement du Fort du Chay .
- que des travaux feront l'objet d'un mémoire d'honoraires établi suivant les tarifs de l'ordre des Géomètres-experts homologués par le Gouvernement

- que la dépense correspondante sera réglée sur le chapitre XXXI -
art.1 du Budget primitif de 1964 " Dépenses imprévues ".

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jours, mois et an
que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 15 MAI 1964
Le Sous-Préfet,

Pour extrait conforme

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 104

PG/MTR

CONTRAT

ENTRE :

Monsieur Hubert MEYER, Maire de la Ville de Royan,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
agissant es-qualité pour la Ville de Royan,

ET : Monsieur Charles LANOUE, Géomètre-Expert
demeurant, 20, Bd de Perpigna à ROYAN,

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT :

Monsieur le Maire de ROYAN, es-qualité charge Monsieur LANOUE,
Géomètre-Expert à ROYAN et qui accepte, de l'exécution d'opérations
topographiques, plans divers et fournitures de tirage de plans
nécessaires à l'aménagement du PORT DU CHAY à ROYAN.

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 15 Mai 1964 Le paiement de ces travaux interviendra sur mémoire établi
Le Sous-Préfet : d'après les prix figurant au tarif officiel de l'Ordre des Géomètres-
RYCKEBUSCH Experts homologués par le Gouvernement et le règlement en sera
effectué par virement au C.C.P. 303-26 - BORDEAUX dont M.LANOUE est
titulaire .

Dressé en autant d'exemplaires que de parties en cause le
Unité mai mil neuf cent soixante quatre .

APPROUVÉ

15 MAI 1964

ROCHEFORT-S/MER, le LE MAIRE,
Le Sous-Préfet, Pour le Maire,
L'Adjoint-Délégué :

LE GEOMETRE -EXPERT ,

Charan



Charan



Charan



POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 19 Mai 1964
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

